

ELECTIONS COMMUNALES 2018 : COMMENT AUGMENTER L'INSCRIPTION DES ÉTRANGERS

Le faible taux de participation des étrangers aux élections communales est un défi pour notre société démocratique et pour le vivre-ensemble. Une nouvelle étude et un séminaire citoyen lancent l'appel à l'action un an avant les élections communales de 2018. Cette étude de grande ampleur menée par le Centre d'étude de la vie politique de l'ULB dans toutes les 588 communes belges et sur base de 44 entretiens avec des ressortissants nonnationaux met en lumière le fait que le climat dans la commune et la qualité des contacts avec l'administration communale ont un impact significatif sur le taux d'inscription des étrangers aux élections communales.

L'auteure de la recherche - Louise Nikolic - démontre aussi que plus les communes et les associations locales organisent des actions d'information et de sensibilisation concernant le droit de vote des étrangers, plus le taux d'inscription est élevé (voir graphique en annexe). En particulier, le contact direct avec les résidents étrangers, la communication proactive de la commune ainsi que la sensibilisation via des 'multiplicateurs' (i.e. leaders et bénévoles locaux) augmentent la participation aux élections communales. Ces bonnes pratiques en matière de sensibilisation sont encore loin d'être généralisées en Belgique, c'est pourquoi en moyenne seulement 14% des étrangers se sont inscrits aux élections communales de 2012 en Région de Bruxelles-Capital.

A un an des élections communales 2018, l'Asbl Objectif se mobilise et organise, en partenariat avec le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère de la Ville de Bruxelles et le Migration Policy Group, un 'séminaire citoyen' destiné aux associations, aux administrations communales et à tous les citoyens pour partager et échanger des bonnes pratiques.

Ce séminaire est le point de départ de la campagne de sensibilisation 2018 d'Objectif pour une plus grande participation des étrangers aux élections locales.

Le site d'Objectif met à disposition l'information sur l'inscription des étrangers et le formulaire à envoyer à votre maison communale par courrier postal au plus tard le 31 juillet 2018: www.allrights.be/procedure.

Suivez-nous sur Facebook

